

**Délibération n°18**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
55

Nombre de votants :  
55

Date de convocation :  
28 septembre 2022

Date d'affichage de la liste des  
délibérations :  
12 octobre 2022

**Objet : Démarche Territoire  
Engagé pour la Nature (TEN) :  
engagement de Riom Limagne et  
Volcans**

**L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre**, le conseil communautaire, convoqué le 28 septembre 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**  
Mme Arlette GRENIER, M Denis DAIN, Mme Béatrice ROUGANNE, M Franck ROULIN, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BOISSET Jean-Pierre *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M CHANSARD Gérard *a donné pouvoir* à Mme HOARAU Catherine,
- M CHASSAING Pierre *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric,
- M DUCHÉ Dominique *a donné pouvoir* à M MAGNOUX André,
- Mme MARTINHO Corinne *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M DE ABREU Jérôme,
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M VILLAFRANCA Grégory *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard,
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme Arlette GRENIER, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M Denis DAIN, conseiller communautaire suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de Enval, remplacé par Mme Béatrice ROUGANNE, conseillère communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur Morge, remplacé par M Franck ROULIN, conseiller communautaire suppléant.

*Absents :*

- M GAUTHIER Patrice,
- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** Mme BERTHELEMY Hélène

## **Rapport n°18 – Démarche Territoire Engagé pour la Nature (TEN) : engagement de Riom Limagne et Volcans**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite «Grenelle 2»,  
Vu la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable,  
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans,  
Vu la délibération n°20191105.35 du Conseil Communautaire du 05 novembre 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Considérant la démarche Territoire Engagé pour la Nature, programme conjoint du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et des Régions, porté par l'Office Français de la Biodiversité et par des collectifs régionaux dans chacune des régions volontaires,

Considérant que son objectif est de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'action locaux en faveur de la biodiversité portés par des collectivités,

Considérant qu'en Auvergne Rhône-Alpes, la démarche est portée par un collectif composé de la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes (DREAL) et des Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne,

Considérant l'animation du dispositif par l'Association Rhône Alpes Auvergne (ARRA<sup>2</sup>),

Considérant que l'engagement de la collectivité permet de bénéficier d'un accompagnement de la cellule animation du dispositif (ARRA<sup>2</sup>) et de partenaires relais pour faire émerger, formaliser le plan d'action et mener les projets à bien mais également obtenir une valorisation nationale et locale et ainsi participer à l'attractivité du territoire,

Considérant le projet de RLV prenant forme autour de 3 axes, et décliné en 7 fiches actions détaillés en conseil communautaire :

1. Communiquer, sensibiliser et fédérer
  - Action 1 : Communiquer et sensibiliser auprès du grand public, des agriculteurs et des communes ;
  - Action 2 : Sensibiliser et fédérer via une structure dédiée : la maison de la nature et de l'environnement.
2. Améliorer la connaissance des milieux et de la biodiversité
  - Action 3 : Mettre en place un observatoire de la biodiversité pour mieux prendre en compte l'environnement et le développement durable dans tous les projets de RLV.
3. Agir concrètement en faveur de la biodiversité
  - Action 4 : Végétaliser le foncier public ;
  - Action 5 : Réhabiliter des zones humides et des ruisseaux ;
  - Action 6 : Mettre en œuvre des actions en faveur de l'environnement dans les zones d'activités ;
  - Action 7 : Faire des Espaces Naturels Sensibles (ENS) communautaires des espaces d'expérimentation et d'exemplarité.

**Le conseil communautaire, sur proposition de la Vice-Présidente déléguée à l'Environnement et au Développement Durable, et à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le projet Territoire Engagé pour la Nature de RLV et ses grandes orientations déclinées en trois axes et 7 fiches actions ;**
- **D'approuver l'engagement et la poursuite de la candidature de RLV dans la démarche Territoire Engagé pour la Nature ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 05 octobre 2022**

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELIB2022100418-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

